

LE PRINTEMPS ARABE A-T-IL ÉTÉ UN VRAI PRINTEMPS POUR LES FEMMES EN SYRIE?

WAS THE ARAB SPRING A REAL SPRING FOR WOMEN IN SYRIA?

Afraa Ismael¹

Résumé:

Voilà maintenant neuf ans que les femmes arabes prennent une part active dans les soulèvements populaires dits « Printemps Arabe ». Au-delà d'une lutte pour se voir reconnaître les droits fondamentaux d'une société démocratique, tels que liberté d'expression, de mouvement, l'égalité hommes-femmes, la protection sociale, c'est un combat pour la fin d'une citoyenneté de second ordre, dans laquelle elles subissent une marginalisation et une injustice devenues difficilement supportables. Cette lutte est d'autant plus vive que les femmes arabes n'ont rien gagné à l'indépendance de leurs pays respectifs malgré leur participation aux mouvements indépendantistes. Cette étude cherche à savoir si les femmes syriennes qui dénonçaient avec les hommes les dirigeants en place pour la conquête de la démocratie et par ce biais l'acquisition des grandes libertés publiques et la fin d'une société patriarcale, ont vu leurs espoirs se concrétiser ou si tout au contraire, la direction prise ne conduit plus à un « Printemps Arabe » mais à un Automne ou un Hiver Arabe.

Mots-clés:

Femmes, printemps arabe, société patriarcale.

Abstract:

For the past nine years, Arab women have taken an active part in the popular uprisings known as “Arab Spring”. Beyond the struggle to ensure the fundamental rights of a democratic society (like freedom of expression and movement, gender equality, social protection) this situation is also a fight for the end of second-rate citizenship in which women suffer such marginalization and injustice that make it difficult to bear. This struggle is all the more poignant, as Arab women have gained nothing from the independence of their respective countries despite their participation in independence movements. This study aims to address whether Syrian women – who denounced, along with the men, the political leaders for the conquest of democracy, the acquisition of great public freedoms and the end of a patriarchal society, saw their hopes come true. Or, on the contrary, if the direction taken no longer leads to an “Arab Spring” but to an Arab Autumn or even an Arab Winter.

Keywords:

women, Arab spring, patriarchal society.

¹ Doctorat en philosophie de l'Université Bordeaux 3 (2013). Maître des conférences à la faculté de Lettres et Sciences Humaines, Département de Philosophie, Université de Tichrine, Lattaquié, Syrie.

1 Introduction

La guerre fait partie des phénomènes qui accompagnent l'humanité depuis ses origines. Elle ne cesse jamais de se révéler dans toute son horreur. Derrière les faits d'armes, les atrocités du champ de bataille et les crimes monstrueux perpétrés à l'encontre des civils, se cache une autre réalité, celle de femmes (ALEXIEVITH, 2016), une réalité horrible, triste, mais trop souvent ignorée, et ceci pour la simple raison que depuis la nuit de temps la guerre est perçue comme étant l'apanage des hommes uniquement. Elle se fait entre hommes, par des hommes, pour des hommes, et elle est majoritairement racontée par des hommes (ALEXIEVITH, 2016) en oubliant complètement que la guerre est une grande épreuve pour tout le monde, surtout pour les femmes.

Comme les autres sociétés arabes, la Syrie vit selon certains paradoxes. Depuis cinquante ans, ce pays est connu pour sa stabilité politique et économique, mais il est perturbé depuis plus de neuf ans par une vraie guerre civile incluant les dimensions politiques, religieuses, ethniques, économiques et sociales.

En tant que syrienne, engagée dans des questions affectant les femmes du monde arabe, je suis particulièrement soucieuse de leur statut dans une partie du monde où le droit, les traditions, les coutumes et la religion confirment une subordination des femmes et les exposent aux différentes formes de violence patriarcale. C'est pourquoi, je pense que dégager une perspective féministe sur la guerre, c'est d'abord situer la guerre au sein d'un système social de domination et d'exclusion à l'endroit des femmes, un système patriarcal dans lequel les femmes sont toujours considérées comme des citoyennes de second ordre.

Aujourd'hui, plus de neuf ans après le soulèvement populaire le « Printemps arabe » s'est transformé en guerre civile. Au regard de ces images qui montraient des femmes défilant dans les rues, souvent au mépris des législations qui interdisaient au peuple le droit de manifester, la question que je pose est la suivante : où sont maintenant les femmes syriennes ? Ces femmes qui dénonçaient avec les hommes les dirigeants en place, pour réclamer le respect de leurs droits fondamentaux, la démocratie, la liberté politique, ainsi que la fin d'une culture patriarcale étouffante. Ont-elles vraiment réussi à remettre en cause la tradition et à obtenir une égalité de droit avec les hommes, dans l'espace privé comme dans l'espace public ?

Pour l'exprimer différemment, le « Printemps arabe » qui est apparu comme un moment porteur d'espoir et de changement, a-t-il émancipé les femmes en Syrie ? Le « Printemps arabe » a-t-il été un vrai printemps ou un hiver pour les femmes en Syrie ?

Dans le cadre de cette étude et avant de passer à une analyse des conséquences de la guerre sur la femme, je souhaite faire le point sur le rôle des femmes en Syrie pendant cette guerre qui a beaucoup bouleversé la dynamique sociale et engendré d'importantes transformations au sein de la société syrienne.

2 Le rôle des femmes syriennes pendant la guerre

Je veux commencer mon propos sur les rôles des femmes syriennes durant cet événement dramatique par cette citation de l'historienne française Françoise Thébaud, l'auteure des textes fondamentaux sur l'histoire des femmes en période de guerre, dans laquelle elle dit : « les femmes au temps de la guerre sont aussi des femmes en guerre sur tous les fronts » (THÉBAUD, 2013, p. 19). C'est parfaitement le cas des femmes en Syrie pendant cette guerre.

En effet, la guerre a expédié les hommes au front, beaucoup de femmes syriennes, mères, épouses, sœurs, filles, fiancées sont généralement affectées par leur départ, et très angoissées par l'attente de nouvelles du front ou des retours en permission. Nombreuses sont celles qui connaissent la douleur de la séparation définitive d'un être cher : père, frère, mari, fils, ou dont l'époux ou le fils reviennent du front marqués à tel point qu'elles ne reconnaissent plus l'homme d'avant. De très nombreux combattants rentrent blessés, parfois mutilés, traumatisés psychiquement. A leur retour, leur souffrance n'est pas vraiment reconnue et traitée. Ils doivent l'assumer et faire face à une vie familiale très difficile.

A ceci s'ajoute que, au-delà du fait que la place des femmes dans la société syrienne n'a pas évolué, elles doivent toujours affronter de nombreuses discriminations. Malgré les énormes difficultés qu'elles doivent assumer du fait de l'absence des hommes, un groupe très importante de femmes, à la ville comme à la campagne, peut faire preuve d'une résilience exceptionnelle dans tous les aspects de la vie. Elles se battent quotidiennement, s'engagent auprès de leurs communautés, elles travaillent dans tous les domaines - dans les champs, les usines et les hôpitaux - parfois, elles exercent des fonctions traditionnellement occupées par des hommes - conductrices de bus ou chauffeurs de taxi, travaux de construction - cela toujours pour faire vivre le pays, approvisionner le front, subvenir à leurs propres besoins, ainsi qu'aux besoins de leurs enfants et des personnes âgées de leur famille.

D'autres femmes font preuve d'un courage immense. Elles participent aux combats, elles ont pris les armes contre Daesh, non seulement pour défendre le terrain du pays, mais aussi pour s'affranchir de la domination masculine. Un tel engagement défie la

tradition et offre aux femmes la place qu'elles méritent dans la société.

Il ne faut non plus oublier que certaines femmes syriennes centrent davantage leurs efforts sur l'aide humanitaire, le soutien psychosocial des femmes violées et des enfants.

3 Les conséquences de la guerre sur les femmes

Bien que les conséquences de la guerre frappent les communautés syriennes dans leur ensemble, elles affectent plus particulièrement les femmes et les filles (DE LARGE, 2017) du fait de leur statut social et de leur sexe. Les parties impliquées dans cette guerre et la société syrienne par ses traditions et ses coutumes sont souvent à l'origine des violences faites aux femmes.

Ces violences - qui se définissent comme « tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de la liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée² » (IMPE, 2019, p. 17) - peuvent prendre des formes très diverses (violence sexuelle, violence conjugale, mariage forcé des filles mineures, mutilations sexuelles féminines qui répondent au besoin de contrôle de la sexualité féminine par les hommes, et enfin trafic d'êtres humains (esclavages, exploitation sexuelle). A ceci, je peux aussi ajouter une autre forme de violence, une forme patriarcale spécifique actuellement aux sociétés arabomusulmanes, c'est la polygamie.

Dans cette étude, je voudrais donner un éclairage particulier à trois formes de guerre silencieuse qui à mes yeux, s'apparentent à des meurtres psychologiques et qui sont : le viol, le mariage forcé des filles mineures et la polygamie.

4 Le viol, une punition inévitable

Le viol reste toujours l'un des grands scandales en matière de droits humains. Trois questions s'imposent : Pourquoi le viol ? Qu'est-ce qui se cache derrière cet acte sexuel qui reste toujours un sujet tabou ? Pourquoi les femmes semblent-elles obsédées par ce sujet en temps de paix comme en temps de guerre ?

² Cf. L'article premier de la déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1993.

Pour y répondre, il est important de comprendre correctement les résidus socioculturels qui légitiment d'une certaine façon la violence envers les femmes (RAVEN-ROBERTS, 2017). Il est aussi essentiel d'analyser la conception même du pouvoir qui exerce cette violence et, plus particulièrement, de l'étudier du point de vue de la sexualité.

En effet, la violence sexuelle - qui est commise par les hommes à l'encontre des femmes - met en lumière l'un des paradoxes les plus brutaux liés à la domination masculine, à la subordination des femmes dans la vie publique et privée et donc à leur statut social de seconde classe dans toutes les sociétés en générale et au Moyen-Orient en particulier.

Selon la tradition historique judéo-chrétienne et la tradition musulmane, l'idéal féminin est caractérisé par la soumission et la chasteté. Toutefois, les hommes veulent exercer leur masculinité à travers les femmes. Ainsi, les exploits sexuels des *mâles* doivent être montrés au reste de la communauté masculine comme un moyen de revendiquer cette virilité, l'un des principaux éléments constitutifs de «l'homme véritable».

Cet élément permet justement d'expliquer les cas d'abus sexuels exercés à l'encontre des femmes. En effet, la société nous apprend que les mâles sont naturellement programmés pour céder à leur « pulsions » sexuelles, qu'ils ne peuvent pas dominer. Ce manque de contrôle est publiquement condamné, mais en réalité, les frontières entre violence sexuelle et relation consentie sont parfois très floue. Cette confusion entretenue répond à une stratégie, surtout lorsque les agresseurs sont des hommes connus. C'est ainsi que la violence envers les femmes, en général, et la violence sexuelle, en particulier, finit par être tolérée, surtout lorsqu'elle s'exerce dans l'espace privé.

De façon plus générale, si les viols sont a priori condamnés, ils sont, également, présentés comme un événement tout à fait envisageable. D'ailleurs, et dans la suite de ce qui vient d'être exposé, je souhaite mettre l'accent sur un point important : c'est la façon dont les femmes et les petites filles dans les sociétés conservatrices, comme la mienne, apprennent à s'habiller de manière pudique et à ne pas sortir de chez elles si elles ne sont pas accompagnées par un homme pour les protéger. Des féministes, d'origines différentes (irakiennes et iraniennes) font une analyse similaire des traditions exigeant que les femmes se couvrent de la tête aux pieds pour cacher leur corps, source de provocation. Elles disent : « Notre corps et ce que nous sommes est susceptible d'engendrer la violence qui peut être exercée contre lui. Ces craintes et ces culpabilités sont propres aux femmes et se reflètent dans ces discrets gestes « féminins » que nous devons être capables d'intégrer parfaitement à notre manière d'être depuis l'enfance » (CACHO, 2012, p. 233). En effet, cette peur du viol qui habite les femmes n'est pas le produit de leur imagination, mais

plutôt le résultat d'amères expériences. Cette peur vient du fait que malgré toutes les marques que la violence laisse sur les corps, sur le psychique des victimes et sur leurs communautés, cette violence reste une horrible et triste réalité, mais trop souvent ignorée. Ainsi, il est donc juste de conclure que dans les sociétés hétérosexistes, on considère que la norme en matière de pratiques sexuelles consiste dans la relation entre un homme et une femme. Cependant, ces pratiques sexuelles maintiennent les femmes comme objet de discrimination, la sexualité devant être comprise comme un système de pouvoir qui reflète de façon à la fois évidente et subtile les violences sexuelles (CACHO, 2012).

Maintenant, et à la lumière de ce qui vient d'être exposé, émerge la question suivante : si la volonté du machisme de montrer son pouvoir et sa virilité se présente comme l'une des causes principales de la violence sexuelle faite aux femmes en temps de paix, quels sont donc les raisons de la violence sexuelle en temps de guerre ? Jusqu'à quel point est-il juste de dire que la violence subie par les femmes en temps de guerre ne serait que la manifestation la plus dure, ou la traduction directe de la discrimination et des abus dont les femmes sont victimes en temps de paix, ainsi que des rapports de force inégaux existant entre hommes et femmes dans la société ? Pour y répondre, je voudrais citer cette phrase de l'écrivaine et théoricienne féministe américaine Cynthia H. Enloe : [Quand] les stratèges militaires imaginent que les femmes forment la base de la culture de l'ennemi, [quand] ils définissent les femmes principalement comme élevant les enfants [...] et comme étant la propriété des hommes et le symbole de leur honneur, [quand] ils imaginent que les communautés résidentielles reposent sur le travail des femmes, ils seront tentés de concevoir une opération militaire globale qui inclut l'agression sexuelle des femmes par leurs soldats (ENLOE, 1989 apud LEBEL-RACINE, 2011).

Je suis très loin de soutenir la thèse qui insiste sur la lecture biologique des comportements de l'homme (DE LARGE, 2017) pour expliquer le viol. Selon cette thèse, d'après ce qu'il a été dit plus haut, le *mâle* est esclave de sa nature biologique, donc, le viol, s'inscrirait de manière puissante dans ses structures biologiques qui restent à peu près contrôlées en temps de paix.

En effet, si on veut mieux comprendre le viol en temps de guerre, il faut absolument sortir de ce cadre, afin de comprendre que cet acte sexuel en temps de guerre convoque l'imaginaire d'une idée sociale de la femme. Les femmes sont alors un élément du corps national. Cela touche à la dimension sacrée de la reproduction et au corps de la femme comme sanctuaire familial. Cette violence genrée dit des choses sur l'ordre des sexes dans une société (BRANCHE; VIRGILI, 2011).

Je préciserais que le système patriarcal d'une société dominante légitime le

contrôle sexuel des hommes sur les femmes ainsi que l'accès qu'ils ont à celles-ci. Il en va d'un système construit, en grande partie, par les principales religions, lesquelles ont eu une influence considérable sur l'élaboration de la pensée tout au long de l'histoire de l'humanité. Elles servent encore de référence pour les normes et les règles sociales concernant le comportement propre à chaque genre et aux relations entre hommes et femmes. On comprend non seulement le viol en temps de guerre, mais aussi l'augmentation de sa fréquence. On voit aussi que le viol est présent non comme une conséquence de la guerre, mais plutôt comme un instrument actif de l'assujettissement des individus en temps de guerre, comme stratégie de contrôle social exacerbé lors des situations chaotiques comme celles que connaît la Syrie depuis plus de neuf ans. C'est aussi une arme psychologique qui permet d'instaurer un véritable climat de panique.

D'origines différentes, ethniques et religieuses (Kurdes, assyriennes, arméniennes, musulmanes, chrétiennes) un nombre très important de femmes syriennes ont été abusées par les combattants de tous bords qui prennent ces femmes pour cible, comme un « butin de guerre », « une monnaie d'échange », « le repos du guerrier », « le champ de bataille » leur corps étant identifié au territoire ennemi. Elles sont, dans tous les cas, rabaissées au rang d'objet et perçues comme étant la propriété des hommes. Dans ce contexte, Tina Sideris écrit : « (...) le viol est ancré dans l'extrémisme hutu comme un instrument de vengeance ethnique. Alors qu'il est simultanément un instrument de torture politique stratégique visant la démoralisation et l'humiliation de l'ennemi, il reflète et engendre également dans l'identité masculine hutu une série de rapports complexes entre les sexes et cela, indépendamment du statut économique des hommes» (SIDERIS, 2003, p. 721)³.

Pour aller jusqu'au bout dans cette réflexion, il est important de comprendre le silence qui entoure généralement les viols dont les femmes sont victimes. En effet, quand une société accorde une importance toute particulière aux normes et aux questions d'honneur et quand l'honneur de la femme tient, dans cette société, à la maîtrise de sa sexualité, on comprend mieux pourquoi un grand nombre de femmes syriennes victimes de violences se retrouvent rejetées par la société. Si parfois la compassion des parents et de la famille est manifeste, reste la crainte du jugement du groupe social auquel la victime appartient. Ceci explique bien pourquoi la plupart des victimes se retrouvent exclues de leurs communautés. Elles sont rejetées par leurs maris si elles sont mariées, privées de leurs enfants si elles sont mères, traumatisées par ce qu'elles ont subi, effrayées aussi bien de se déplacer que d'être emprisonnées chez elles ; parfois mariées au premier venu pour

³ Voir aussi : Lacroix et Sabbah (2007, p. 21).

effacer le déshonneur. Certaines se suicident ou tentent de le faire, tellement leur désespoir est profond. Ainsi, l'injustice pour la femme est double, elle est punie par les violeurs et par la société et par la communauté à laquelle elle appartient.

Il est donc très juste de confirmer, avec l'historienne française et la spécialiste des violences en situation coloniale, Raphaëlle Branche, que le viol n'est pas seulement un crime qui tue, mais plutôt un crime qui laisse vivre et qui fait regretter d'être né. C'est un crime continu, dont les effets destructeurs se font sentir sur la durée, tels que menace de grossesse et de maladie. Le viol n'est que le début du crime. C'est un meurtre de genre et la mort est trop douce dans bien des cas (BRANCHE; VIRGILI, 2011).

En arrivant maintenant au terme de cette étude sur le viol en temps de guerre, je voudrais conclure en confirmant que cet acte sexuel se bâtit sur les relations de genre préexistantes dans la société syrienne et donc sur ses dynamiques socioculturelles. Ce qui fait du viol un instrument de guerre si terrifiant et si efficace, c'est qu'il s'attaque directement au concept d'honneur incarné par le corps des femmes.

Pour aller plus loin dans cette réflexion, je peux dire que les violeurs ne font qu'opérationnaliser des systèmes qui permettent la violence à l'encontre des femmes à travers la complexité des inégalités entre les sexes, des inégalités de classe, des inégalités raciales et d'ethnicité. En somme, il est donc juste de dire que le viol en temps de guerre n'est pas seulement une marque de la domination masculine, mais il est aussi le produit de violences sociales, ethniques et nationales qui bouleversent l'organisation de la société et provoquent une destruction intime à tous les niveaux.

5 Mariage forcé des filles mineures

Il faut reconnaître, d'entrée de jeu, que le mariage précoce ou le mariage d'enfants n'est pas un phénomène nouveau en Syrie. Ce phénomène - qui est le résultat de la mentalité patriarcale et qui est bien enraciné dans les traditions religieuses et culturelles⁴ - était pratiqué avant la guerre, notamment dans les zones rurales du nord et du sud-est de la Syrie où les perspectives des filles sont limitées. Selon le rapport présenté par l'UNICEF en 2011

4 Toutes les religions en Syrie autorisent le mariage précoce, c'est pourquoi, cette pratique est devenue une tradition, ou, tout du moins, elle est acceptée culturellement. Pour la population musulmane, majoritaire en Syrie, l'âge minimum requis pour le mariage est de 18 ans pour les garçons et de 17 ans pour les filles. Mais le mariage précoce est permis s'il est autorisé par le tuteur de l'enfant. Dans ce cas, l'âge minimum est de 15 ans pour les garçons et de 13 ans pour les filles. Pour savoir plus de détails sur cette question. Cf. Yagi (2018).

13% des femmes syriennes âgées de 20 à 25 ans étaient mariées avant 18 ans⁵ (UNICEF, 2011 apud CARE INSIGHTS, 2011). Mais, avec la guerre et la précarité économique des syriens réfugiés à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie, l'inégalité entre les sexes, existant depuis toujours, et le manque d'éducation, ce phénomène prend une ampleur considérable et inquiétante. Il est utilisé aujourd'hui en tant que nouvelle stratégie de survie, soit afin d'atténuer les pressions financières qui pèsent sur la famille, soit comme un moyen de « protéger » la virginité et l'honneur de la fille et, par extension, la réputation de la famille (SALVE THE CHILDREN, 2014; CARE INSIGHTS, 2011).

Ici, il est important de noter un point crucial lié à la question de la virginité et de l'honneur de la famille dans la société syrienne. La perte de la virginité de la jeune fille avant le mariage peut donner lieu à des crimes d'honneur et, parfois, à des représailles atroces contre les responsables, mais aussi contre les jeunes filles elles-mêmes⁶.

En effet, cette question n'a pas nécessairement une explication religieuse, puisqu'elle concerne aussi bien les chrétiens que les musulmans, les deux communautés ont à cœur la préservation de la virginité. Car, dans la plupart des traditions locales, la virginité est associée à la pureté féminine, et dans l'imaginaire populaire, elle est le symbole de l'innocence sauvegardée. Les hommes se vantent d'être « les premiers », et cette primauté d'accès est perçue, en soi, comme une source de satisfaction sexuelle. Pour la femme, rester vierge signifie également la garantie d'un mariage sous les meilleurs auspices et l'assurance du respect conjugal par la suite (GUIDERE, 2013).

En revenant à notre étude sur le mariage d'enfants, je souhaiterais mettre l'accent sur un point très important, c'est que, avec la mentalité patriarcale dominante dans la société syrienne, l'inégalité entre les sexes est ici clairement en jeu. D'abord, la valeur de la virginité, défendue dans la société orientale depuis la nuit des temps, n'est pas imposée de la même manière aux femmes et aux hommes. La virginité des garçons est dévalorisée, elle est considérée comme un manque de virilité, alors que pour les filles, ce n'est pas un manque de féminité, au contraire, c'est une garantie pour le mariage et pour la famille (EL SAADAWI, 1969). Ensuite, les préoccupations précédentes, présentées pour justifier le mariage précoce, s'appliquent rarement aux garçons et aux jeunes hommes et ceci pour l'unique raison que les filles et les femmes ont toujours un statut inférieur à celui des hommes, en temps de guerre comme en temps de paix. Les filles sont mariées très jeunes

5 Voir aussi : Nada Khalifa (2015).

6 De nombreuses femmes en Syrie sont tuées au nom de l'honneur de la famille, et en raison des articles 548 et 192 du Code Pénal, leurs assassins reçoivent tout au plus entre trois mois et trois ans de prison.

car elles sont considérées comme un poids pour la famille et que leur bien-être n'est pas une priorité.

Je tiens maintenant à mettre en évidence l'impact du mariage précoce ou mariage d'enfants pour les filles. Les jeunes filles mariées font face avec difficultés à ce mariage précoce : complications pendant la grossesse et l'accouchement, violence en tous genres dont elles sont victimes - violence sexuelle, physique et émotionnelle de la part de leurs conjoints, éducation et opportunités économiques limitées, ainsi que peu de liberté et de chance d'être socialisées avec des enfants de leur âge. Le mariage précoce prive ces jeunes filles mariées de l'opportunité d'être mises sur un pied d'égalité avec le sexe masculin et de grandir sainement. A ceci, je peux ajouter qu'un certain nombre de ces mariages sont de courte durée et non enregistrés. Cette situation laisse ces jeunes filles quasiment sans protection pour elles et pour leurs enfants. Les jeunes filles divorcées, surtout dans les camps de réfugiés, sont stigmatisées dans leur communauté, ce qui entraîne des conséquences néfastes sur leur bien être psychologique.

6 La polygamie

Bien que la monogamie soit la règle générale en Syrie, la polygamie existait dans la société syrienne avant la guerre. Cette pratique varie selon le contexte religieux, coutumier, culturel et socio-économique. Ce phénomène serait un peu plus répandu dans les campagnes que dans les villes et dans les groupes les moins instruits et les plus conservateurs. Il est plus fréquent lorsque l'écart d'âge entre les époux est grand. D'ailleurs, il est important de noter que cette pratique était peu répandue, les unions polygames ne représentent que 5% des mariages enregistrés avant 2010⁷, contre 30 % en 2015.

Quand on cherche à comprendre les raisons de cette augmentation, on se rend compte qu'en s'appuyant sur les révélations religieuses⁸, elles nous montrent que la polygamie remplirait plusieurs fonctions à l'endroit des femmes et de la famille : d'abord une fonction protectrice, en raison des nombreux morts dus à la guerre, souvent des hommes. Les femmes perdent leur mari et se retrouvent seules à la tête d'une famille sans avoir de revenus assurés. Ainsi, la polygamie constituerait une protection des orphelins et des veuves.

⁷ Cf. Taha. (2016, p.118).

⁸ Il est important de souligner que les révélations concernant la polygamie sont apparues après la bataille D'Uhad dans laquelle a périé plus de dix pour cent de la population masculine musulmane, ce qui a laissé beaucoup de veuves et d'orphelins vulnérables. Cf. Khaliq (1995, p. 31).

La seconde fonction que la polygamie remplirait serait celle de soutien. Au cours de ces dix années de guerre et en raison de la disparition d'une partie substantielle de la population masculine, le fait d'être une deuxième ou troisième épouse ne serait pas un choix pour les veuves ou pour les jeunes filles mais une nécessité. Comment peut-on comprendre ce raisonnement ?

Pour y répondre, je peux dire que lorsque la société prépare les filles à leur «destin» social, c'est-à-dire le mariage et la fondation d'une famille, la crainte de ne pas trouver un époux est généralement vive. Rester célibataire est une anomalie qui génère le mépris : les préjugés sont très durs contre les « vieilles filles ». Ainsi, la disparition massive de jeunes hommes célibataires fait apparaître la menace d'une nation stérile dominée par des contingents de vieilles filles⁹ qui n'ont pu trouver de mari. Donc, pour limiter le risque d'une nation stérile, il faut encourager les hommes à avoir une seconde épouse, comme le propose le juge Mahmoud Al-Maarawi – le Chef des Tribunaux Religieux qui gèrent l'État Civil en Syrie.

Pour lui, pour résoudre le problème du célibat forcé des jeunes femmes et qui touche actuellement 70% des jeunes femmes¹⁰, la polygamie serait la meilleure solution. Il explique dans sa déclaration à l'Agence France Presse : « Beaucoup d'hommes sont morts, portés disparus, ou ont émigré, il y a donc plus de femmes que d'hommes, et la solution du point de vue légal et religieux, c'est la polygamie ».

En effet, en cherchant à comprendre les origines de cette attitude patriarcale, on voit qu'elles remontent encore une fois à la discrimination, à l'inégalité des sexes, et à l'infériorité de la femme dans la société syrienne dans presque tous les domaines hors du foyer. Ce sont les hommes qui gèrent le monde, alors que les femmes auraient la tentation de se consacrer entièrement à leur mariage et à leurs enfants au risque de limiter leur liberté. Cette situation revient - comme l'explique parfaitement Simone de Beauvoir dans son ouvrage magistral « *Le Deuxième sexe* » – au fait que la femme ne se sent pas capable, ou bien qu'elle ne désire pas rester célibataire pour des raisons économiques et surtout des raisons sociales. La société, les parents, la religion, confirment aux femmes qu'elles sont inférieures aux hommes et qu'elles devront avoir un mari.

9 D'après Tishreen, un journal d'Etat syrien. Sans compter les hommes qui combattent et ceux qui ont émigré, 65% des syriens sont des femmes, contre 35% d'hommes.

10 Selon une statistique publiée par Al-Baath, un journal d'Etat syrien en 2019.

7 Conclusion

Arrivée au terme de cette étude, je voudrais conclure en disant que le « Printemps arabe » n'a aucunement libéré la femme syrienne et a bien affirmé une nouvelle émergence des hommes. Le « Printemps arabe » a été l'hiver des femmes syriennes. Il nous faut militer pour une nouvelle masculinité dans laquelle les hommes acceptent un rapport d'égalité avec les femmes. Il nous faut militer pour un nouveau type d'homme, qui n'ait pas besoin de soumettre la femme pour affirmer sa masculinité. Le rôle de l'éducation est à cet égard primordial et les responsabilités des femmes considérables. Ce sont elles qui éduquent les garçons et les filles, ce sont elles qui ont le pouvoir de ne pas transmettre ni aux garçons ni aux filles les stéréotypes patriarcaux. Il faut cesser d'être les premières complices du machisme dominant dans notre société. Par là même, nous sommes toutes appelées à confirmer notre rejet absolu de l'auto victimisation de la femme.

Bibliographie

ALEXIEVITH, S. **ليس للحرب وجه أنثوي** [A guerra não tem um rosto de mulher]. Tradução do russo para o árabe: Nizar Yeux Noirs. Damas: Mamdouh Eudwane, 2016.

BRANCHE, R.; VIRGILI, F. **Viol en temps de guerre**. Paris: Payot, 2011.

CACHO, L. **Trafics de femmes**: enquête sur l'esclavage sexuel dans le monde. Paris: Nouveau Monde, 2012.

CARE INSIGHTS. **To protect Her Honor**: Child Marriage in Emergencies – the fatale confusion between protecting girls and sexual violence. **Care Insights**, jun. 2011. Disponível em: < <https://insights.careinternational.org.uk/publications/to-protect-her-honour-child-marriage-in-emergencies-the-fatal-confusion-between-protecting-girls-and-sexual-violence>>. Acesso em: outubro de 2020.

DE LARGE, P. **العنف الجنسي وصحة المرأة في الحرب** [A violência sexual e a saúde da mulher em tempos de guerra]. In: **المرأة والحرب** [As mulheres e a guerra]. Tradução do inglês para o árabe: Ruba Khaddam Aljamie. Damas: Alrahba, 2017.

EL SAADAWI, N. **La femme et le sexe**. Aexandrie: Almustaqbal, 1969.

ENLOE, C. H. **Bananas, Beaches, Bases: Making Feminist Sense of International Politics**. Berkeley: University of California Press, 1989.

GUIDERE, M. **Sexe et Charia**. Monaco: Rocher, 2013.

IMPE, A. M. **Informar sur les violences à l'égard des filles et des femmes**. Paris: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, la culture, 2019.

KHALIFA, N. **مقارنة قانونية بين الدول العربية للقوانين التي تتعلق بسن الزواج** [Uma comparação jurídica entre os países árabes para as leis relativas à idade do casamento]. Conferência regional em Beirute, outubro de 2015.

KHALIQ, U. Beyond the Veil? An analysis of the Provisions of the Women's convention in the Law as Stipulated in Sharia'ah. **Buffalo Journal of International Law**, v. 2, n. 1, 1995. Acesso em: outubro de 2020.

LACROIX, M.; SABBAH, C. La violence sexuelle contre les femmes dans les pays en guerre et vivent des conflits ethniques: défis pour la pratique. **Reflets**, Ottawa, v. 13, n. 1, p. 18-40, 2007. Disponível em: < <https://www.erudit.org/fr/revues/ref/2007-v13-n1-ref1866/016811ar/> >. Acesso em: outubro de 2020.

LEBEL-RACINE, M. La guerre est l'affaire des hommes. **Regard Critique**, v. 6, n. 1, p. 4, fev. 2011. Disponível em: < <http://www.regardcritique.ca/article/la-guerre-est-l-affaire-des-hommes/> >. Acesso em: 12 de outubro de 2020.

RAVEN-ROBERTS, A. **المرأة والاقتصاد السياسي للحرب** [A mulher e a economia política da guerra]. In: **المرأة والحرب** [As mulheres e a guerra]. Tradução do inglês para o árabe: Ruba Khaddam Aljamie. Damas : Alrahba, 2017.

SAVE THE CHILDREN. **Too young to wed: The growing problem of child marriage among syrian girls in Jordan**. London: Save the children, 2014.

SIDERIS, T. War, gender and culture: Mozambican women refugee. **Social Science and Medicine**, n. 56, p. 713-724, 2003. Disponível em: < <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/12560006/> >. Acesso em: outubro de 2020.

TAHA, Z. **Syrie**. Belgique: De Boeck supérieur, 2016.

THÉBAUD, F. **Les femmes au temps de la guerre de 14**. Paris: Payot, 2013.

YAGI, N. **دراسة ميدانية في مدينة جرمانا ظاهرة زواج القاصرات في ظل الأزمة السورية**.
Tishreen University Journal for Research and Scientific Studies, Arts and Humanities
Series, v. 40, n. 3. 2018.